

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton		Date d'inspection Le 17 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de permis 2008598
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9		Numéro de téléphone (506) 727-1916
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 19	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	17 sept. 2026	17 sept. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	17 sept. 2026	17 sept. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Ratio respecte lors de mon inspection annuel Observations effectuées : Collation Jeux extérieurs Lavage des mains et routine des toilettes Dîner Lecture d'une histoire avant la sieste Discussions avec l'exploitante et les éducatrices : Révision de la politique 902 afin de s'assurer qu'elle est bien comprise et de répondre aux questions soulevées. Discussion concernant la période de repos afin de veiller à ce qu'elle ne débute pas trop tôt et qu'elle respecte la durée prévue. Discussion concernant les rapports d'incidents mineurs afin de rappeler l'importance de bien décrire l'incident, de documenter les mesures prises et d'obtenir la signature du parent. Conclusion La garderie est maintenant conforme à la Loi et au Règlement sur les services à la petite enfance du Nouveau-

Commentaires généraux

Brunswick.
Permis recommandée.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 septembre 2026

Date

original signé par
Marie-Paule Nowlan

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"